

Résolution sur l'aménagement du territoire

Le territoire suisse est à un tournant !

Une meilleure qualité de vie et une utilisation mesurée des ressources grâce à un aménagement durable du territoire

Avec leur l'initiative pour une économie verte,¹ les Verts fixent comme objectif la réduction de l'empreinte écologique de la Suisse à une seule planète d'ici 2050. Ce but ne peut être atteint qu'avec une diminution importante de la consommation de nos ressources. Ceci a des conséquences sur le développement territorial de notre pays : protection du paysage, qualité de vie élevée en ville, économie durable impliquant une répartition régionale équitable de la prospérité sont les conditions d'une meilleure qualité de vie et d'une réduction du gaspillage des ressources.

Dans cette optique, les Verts adhèrent au *Projet de territoire Suisse*,² soutenu par la Confédération, les cantons et les communes ; ce projet doit cependant devenir plus concret et être rapidement mis en œuvre. Il faut s'engager plus sérieusement pour un développement durable des centres et être disposé à laisser plus d'espace à la nature.

Protéger le paysage

Chaque jour des paysages de valeur disparaissent et avec eux un fondement pour l'homme, la nature, l'agriculture, la détente et la diversité biologique. Le bétonnage se poursuit en Suisse à raison de 1m² par seconde. Le territoire sur lequel nous vivons est une ressource limitée. C'est particulièrement frappant lorsque le bâti s'étend jusque dans les campagnes. Les Verts s'engagent dès lors à préserver les espaces naturels, à protéger les terres agricoles et à mettre un terme au mitage du territoire.

C'est pourquoi les Verts s'engagent ...

... en faveur de la *révision de la loi sur l'aménagement du territoire*, qui ralentit la progression du bâti grâce à des instruments efficaces comme l'obligation de redimensionner les zones à bâtir trop étendues. Si la loi révisée devait être rejetée en votation populaire,³ les Verts s'engageront en faveur de l'initiative pour le paysage,⁴ retirée sous condition, qui demande l'inscription dans la Constitution un moratoire de 20 ans sur l'extention des surfaces à bâtir ;

... pour la *deuxième étape de la révision de la loi sur l'aménagement du territoire*. Pour les Verts, cette révision doit permettre de mieux protéger les terres agricoles, de maintenir les surfaces fertiles, d'encourager la planification selon la fonctionnalité des territoires et de mieux réglementer et restreindre les constructions hors zone à bâtir ;

... dans les cantons, après le succès en votation populaire de l'*initiative pour la protection des terres agricoles*⁵ - Kulturlandinitiative - des Verts dans le canton de Zurich, avec des

projets d'initiative et d'interventions parlementaires pour le maintien de surfaces utiles à l'agriculture et à l'équilibre écologique.

Une meilleure qualité de vie en ville

La répartition du bâti est un enjeu central de l'aménagement du territoire. Sa concentration dans les zones déjà construites et correctement équipées en infrastructures est un axe majeur de la lutte contre l'étalement du bâti. Cette densification doit cependant déboucher sur une amélioration de la qualité de vie, afin que vivre en ville demeure attractif.

C'est pourquoi les Verts s'engagent ...

... pour une *densification de qualité des zones urbaines*, ménageant les espaces verts, d'échange et de détente pour tous les usagers, y compris les familles et les personnes âgées. Cela signifie notamment un accès public aux rives lacustres, la renaturation des cours d'eau, des parcs urbains généreux et un verdissement des villes ;

... pour la restriction de l'emprise territoriale dévolue à la voiture dans les zones urbaines, au profit d'espaces de convivialité. La *mobilité douce et les transports publics* doivent être clairement privilégiés ;

... pour le maintien dans les villes de *logements à loyers abordables*, par exemple au moyen de quotas minimums de logements et de surfaces artisanales à loyer avantageux et d'un contrôle des loyers initiaux, pour que la population et l'économie locale ne soient pas chassés par la spéculation immobilière.

Une économie soucieuse des ressources, en particulier territoriales

Le développement de nos activités économiques a un impact fort sur le territoire. Sa concentration dans certaines zones déjà saturées en termes de logements et de transports, favorisée par la concurrence fiscale entre cantons et communes, doit être évitée. Dans les périphéries, un développement économique durable et ciblé doit être promu. Ce développement doit être concentré dans des pôles économiques secondaires, pour permettre de libérer certains espaces au profit de la nature.

C'est pourquoi les Verts s'engagent ...

... pour une *promotion économique*⁶ équitable, orientée vers la qualité qui, grâce à des critères de durabilité, assure des places de travail ancrées localement et de bonnes conditions de travail, et encourage des sociétés actives dans des secteurs d'avenir tels que l'économie verte et les technologies propres ;

... pour une planification territoriale des implantations d'entreprises et des pôles de développement économique en fonction d'un usage mesuré du sol et d'une meilleure maîtrise de la mobilité, ainsi que l'encouragement de sites industriels au sein desquels les entreprises collaborent entre elles pour optimiser leur usage des ressources (sites éco-industriels);

... pour une stratégie de développement durable et ciblé dans les zones périphériques, dans le cadre des nouvelles politiques agricole et régionale^{7,8}, exploitant notamment le potentiel de la production de denrées alimentaires écologiques et de haute qualité, de la production d'énergies renouvelables et du tourisme doux⁹ en lieu et place de politiques de développement uniquement axées sur la construction envahissante de résidences secondaires .

Aménagement Vert : oui, Ecopop : non

Les Verts reconnaissent que les défis de l'aménagement du territoire sont accrus par une forte croissance démographique. Mais l'initiative Ecopop ne les résout pas. Elle prétend qu'un quota rigide appliqué au bilan migratoire protégera l'environnement : une stratégie rejetée par les Verts. Un aménagement vert du territoire, accompagné de l'écologisation de l'économie et d'une maîtrise durable de la mobilité est cependant à tout point de vue la meilleure réponse au problème de la surexploitation des ressources.

Afin de maîtriser durablement la croissance démographique, il convient de freiner les phénomènes de délocalisation et de concentration de l'économie (monaco-isation). A cet effet il faut d'urgence une extension des mesures d'accompagnement des bilatérales. En plus d'une meilleure protection contre le dumping salarial, il faut promouvoir l'accès aux logements à loyers abordables, comme décrit plus haut. Enfin, la fiscalité doit être harmonisée au niveau européen et le dumping lié à la délocalisation des entreprises combattu de manière efficace.

Adopté par l'assemblée des délégués. Granges le 19 janvier 2013

¹ www.economieverte.ch

² www.are.admin.ch/themen/raumplanung/00228/00274/index.html?lang=fr

³ www.loi-amenagement-du-territoire-oui.ch

⁴ www.initiative-pour-le-paysage.ch

⁵ www.kulturlandinitiative.ch

⁶ www.are.admin.ch/dokumentation/00121/00224/index.html?lang=fr&msg-id=44092

⁷ www.blw.admin.ch/themen/00005/00044/01178/index.html?lang=fr

⁸ www.seco.admin.ch/themen/00476/00496/00498/index.html?lang=fr

⁹ www.are.admin.ch/dokumentation/00121/00224/index.html?lang=fr&msg-id=44406